



Ilot 4. Arrière des habitations. L'arrière des habitations donne sur le chemin piétonnier bordant le lac du Château. Les haies végétales marquent désormais la limite privé/public.

IVR32_20185900037NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation